

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 740****12 juillet 2003****SOMMAIRE**

Ahmet Veli Menger (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35505	E.I.I.G. S.A.H., Luxembourg . . . . .	35509
AJD Entreprise S.A., Pétange . . . . .	35511	Egide S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	35510
Albatros Seafood S.A., Luxembourg . . . . .	35511	Elderberry Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .	35517
Amati International S.A., Luxembourg . . . . .	35516	Eldolux S.A., Luxembourg . . . . .	35513
Anglogold International Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	35497	Eliolux S.A., Luxembourg . . . . .	35500
Anglogold Luxembourg Shelf One S.A., Luxembourg . . . . .	35507	Elth Reassurance S.A., Luxembourg . . . . .	35474
Anglogold Luxembourg Shelf One S.A., Luxembourg . . . . .	35507	Elth Reassurance S.A., Luxembourg . . . . .	35474
Aqua Regia S.A., Luxembourg . . . . .	35484	Esri Belux S.A., Luxembourg . . . . .	35500
Assfinar S.A.H., Luxembourg . . . . .	35502	Etruria Fund . . . . .	35476
Atlantico Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	35510	Euro-Distributions-Partenaires (E.D.I.) AG . . . . .	35483
Aufforst Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35501	Euroinvest (Luxembourg 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35485
AVM Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35504	Euroinvest (Luxembourg 2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35492
Begonia S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	35512	Euroinvest (Poland 2), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35502
Beos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35518	Euroinvest (Poland 1) S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35502
Bergasa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35520	Europe Finances et Participations S.A.H., Luxembourg . . . . .	35515
BG Umbrella Fund . . . . .	35489	European Airport Services S.A., Luxembourg . . . . .	35492
BG Umbrella Fund: BG Consilium Select . . . . .	35486	European Medical Promotion S.A., Luxembourg . . . . .	35511
BG Umbrella Fund: BG Global Balance . . . . .	35485	Explor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35518
BG Umbrella Fund: BG Global Challenge . . . . .	35489	Famirole S.A.H., Luxembourg . . . . .	35515
BG Umbrella Fund: BG Stable Value . . . . .	35487	Fan S.A., Luxembourg . . . . .	35506
Bison Air S.A., Bertrange . . . . .	35490	Fap Invest S.A., Luxembourg . . . . .	35503
Calethon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35505	Fap Invest S.A., Luxembourg . . . . .	35503
Capital Multi Strategies, Sicav, Luxembourg . . . . .	35505	Filam International S.A.H., Luxembourg . . . . .	35513
Castillon International S.A.H., Luxembourg . . . . .	35518	Filaos Overseas S.A.H., Luxembourg . . . . .	35517
Cofimex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35512	Focus Conseil S.A.H., Luxembourg . . . . .	35506
Compagnie PIM, Participations Immobilières et Mobilières S.A.H., Luxembourg . . . . .	35509	Generalpart, Sicav, Luxembourg . . . . .	35519
Crown Premium Private Equity Technology Ventures, Sicav, Luxembourg . . . . .	35505	Giulia S.A., Luxembourg . . . . .	35508
D.L. Partnership Chevy S.A., Senningerberg . . . . .	35492	Grec Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35508
D.L. Partnership Fontenay Esterel S.A., Senningerberg . . . . .	35492	Grenadilla Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35514
D.L. Partnership Grigny S.A., Senningerberg . . . . .	35492	Half S.A., Luxembourg . . . . .	35503
DDC S.A., Luxembourg . . . . .	35501	Harpo S.A., Luxembourg . . . . .	35509
DISA - Distribution Investments S.A., Luxembourg . . . . .	35514	International Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	35484
		International Harbours Development S.A., Luxembourg . . . . .	35499
		International Projects Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35516
		International Racing Betting System S.A., Luxembourg . . . . .	35517

Interspar Verwaltungsgesellschaft S.A., Interspar Société de Gestion S.A., Interspar Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	35475	Nestor Fonds . . . . .	35475
Investa Food A.G., Luxembourg . . . . .	35513	New Art Management S.A., Luxembourg . . . . .	35509
Katoen Natie Benelux S.A., Luxembourg . . . . .	35493	New Enterprises S.A., Luxembourg . . . . .	35511
Katoen Natie Benelux S.A., Luxembourg . . . . .	35495	Noble Invest S.A., Luxembourg . . . . .	35491
Katoen Natie International S.A., Luxembourg . . . . .	35495	Obelix Invest S.A., Luxembourg . . . . .	35508
Katoen Natie International S.A., Luxembourg . . . . .	35497	Otra, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35500
Kesera International S.A.H., Luxembourg . . . . .	35512	Pack Finance S.A., Luxembourg . . . . .	35484
Kiro, S.à r.l., Noertzange . . . . .	35506	Paradisa S.A.H., Luxembourg . . . . .	35520
L.T.T. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35514	Pepsico Finance Luxembourg Ltd S.A., Luxem- bourg . . . . .	35504
LBG, S.à r.l., Gonderange . . . . .	35474	Perlmar S.A.H., Luxembourg . . . . .	35511
Lippe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35514	(La) Pierre Luxembourgeoise S.A., Luxembourg . . . . .	35484
Louma Services, S.à r.l., Ehlinge/Mess . . . . .	35498	Prop S.A., Luxembourg . . . . .	35499
Louma Services, S.à r.l., Ehlinge/Mess . . . . .	35499	Racing Betting System Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35517
Luciana Investment S.A., Luxembourg . . . . .	35516	Rancois Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35519
Lux Venture Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	35515	S.A. Bull N.V. - succursale, Strassen . . . . .	35509
Luxrule S.A., Luxembourg . . . . .	35510	Schneider Consulting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35510
Marwil Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35501	Selama, S.à r.l., Pétange . . . . .	35506
Medial European Communications Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35500	Sucasa S.A., Luxembourg . . . . .	35501
MIH, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35507	Translafontaine, S.à r.l., Clemency . . . . .	35510
MIH, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35507	U.F.F., Unis Fish & Food S.A., Luxembourg . . . . .	35502
Monte Carlo International Real Estate S.A.H., Lu- xembourg . . . . .	35512	Unirec S.A.H., Luxembourg . . . . .	35516
		Unitrans Immobilière S.A., Foetz . . . . .	35508
		Universal Invest, Sicav, Luxembourg . . . . .	35506
		Valugy S.A., Luxembourg . . . . .	35519

**LBG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6182 Gonderange, 34, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 42.098.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**ELTH REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.306.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Signature.

(035502.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**ELTH REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.306.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, le 11 juin 2003 à 9.00 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG comme Réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes annuels de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035499.3/253/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

**NESTOR-FONDS, Fonds Commun de Placement.****ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS**

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A., die Verwaltungsgesellschaft des NESTOR-FONDS (die «Verwaltungsgesellschaft»), ein Sondervermögen welches gemäss den Bestimmungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen am 10. Dezember 1993 gegründet wurde, hat mit Zustimmung der Depotbank, der M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. (die «Depotbank») beschlossen, das Verwaltungsreglement wie folgt umzuändern:

Artikel 4: «Anlagepolitik, Anlagebeschränkungen», Punkt 2 e. und 2 f. (6) werden wie folgt abgeändert:

**2e. Organismen für gemeinsame Anlagen**

Die bestehende Regelung des Punkt 2 e. wird durch folgende Regelung ersetzt:

«Bis zu 5 % des Netto-Fondsvermögens eines Teilfonds können in Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren des offenen Typs im Sinne der Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611EWG vom 20. Dezember 1985 («OGAW») investiert werden.

Aktien oder Anteile an OGAW, die von der Verwaltungsgesellschaft selbst oder einer anderen Gesellschaft, die mit der Verwaltungsgesellschaft durch gemeinsame Verwaltung, direkte oder indirekte wesentliche Teilhaberschaft oder Kontrolle verbunden ist, verwaltet werden («verbundene OGAW»), können nur erworben werden, sofern die OGAW ihre Anlagepolitik auf spezifische wirtschaftliche oder geographische Bereiche konzentrieren. Die Verwaltungsgesellschaft wird keine Kosten für Anlagen berechnen, die in derart verbundenen OGAW erfolgen.»

**2f. Anlagegrenzen**

Die Anlagebeschränkung unter Nr. (6) wird um die Regelungen zu den OGA erweitert und lautet somit wie folgt:

«(6). Die Verwaltungsgesellschaft darf für den Fonds insgesamt höchstens 10 %

- der von einem einzigen Emittenten ausgegebenen stimmrechtslosen Aktien,
- der von einem einzigen Emittenten ausgegebenen Schuldverschreibungen,
- der Aktien oder Anteile eines Organismus für gemeinsame Anlagen («OGA») erwerben.

Die Anlagegrenzen des zweiten und dritten Gedankenstriches bleiben insoweit ausser Betracht, als das Gesamtemissionsvolumen der erwähnten Schuldverschreibungen bzw. die Zahl der Aktien oder Anteile eines OGA zum Zeitpunkt ihres Erwerbs nicht ermittelt werden kann.»

Die vorstehenden Änderungen treten am 30. Juni 2003 in Kraft.

Luxemburg, den 23. Mai 2003.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

NESTOR INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Unterschriften

*Die Depotbank*

M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05968. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033709.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.****INTERSPAR SOCIETE DE GESTION S.A.****INTERSPAR MANAGEMENT COMPANY S.A.**

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.

H. R. Luxemburg B 80.045.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen statutarischen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. Juni 2003*

*Beschlussfassung*

1. Die Bilanz zum 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2002 bis 31. Dezember 2002 nebst Anhang werden genehmigt.
2. Dem Verwaltungsrat wird für das Geschäftsjahr 2002 Entlastung erteilt.
3. Dem Kommissar wird für das Geschäftsjahr 2002 Entlastung erteilt.
4. Es wird beschlossen, Herrn Klaus Peter Altmeyer, Leiter der Abteilung Revision der DekaBank DEUTSCHE GI-ROZENTRALE LUXEMBOURG S.A. zum Kommissar für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

INTERSPAR VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Mach / Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06442. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034061.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**ETRURIA FUND, Fonds Commun de Placement.****REGLEMENT DE GESTION - JUIN 2003**

La ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY (ci-après dénommée la 'Société de gestion') est une société anonyme avec siège à Luxembourg. Elle gère le ETRURIA FUND (ci-après dénommé 'le Fonds'), qui émet des parts de copropriété pour chacun des compartiments de ce Fonds dans la forme de certificats (ci-après dénommées 'parts').

Les droits et les devoirs des porteurs de parts, de la Société de gestion et de la Banque dépositaire (définis plus en détail ci-après) sont fixés contractuellement par le présent règlement de gestion.

Lors de l'acquisition d'une part, les porteurs de parts acceptent le présent règlement de gestion, ainsi que ses modifications dûment exécutées.

**Art. 1. Le Fonds**

ETRURIA FUND a été constitué comme Fonds commun de placement de droit luxembourgeois sans personnalité juridique; la totalité des titres et autres avoirs de chaque compartiment du Fonds sont la copropriété indivise de tous les participants qui détiennent des parts dans ces compartiments et qui possèdent des droits égaux correspondant à leurs parts. Dans l'intérêt des porteurs de parts, la Société de gestion gère le patrimoine du Fonds, qui est gardé par la UBS (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après dénommée la 'Banque dépositaire'). Le Fonds n'est limité ni en montant ni en durée. Les avoirs du Fonds sont séparés des avoirs de la Société de gestion.

Le patrimoine du Fonds ne peut être inférieur à EUR 1.239.467,62. Ce minimum doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément du Fonds.

Le Fonds constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque compartiment est traité comme une entité à part dans les relations des porteurs de parts entre eux.

Les engagements relatifs à un compartiment lient le Fonds en entier, à moins que le contraire n'ait été convenu avec les créanciers.

**Art. 2. La Société de gestion**

La Société de gestion gère le Fonds dans l'intérêt exclusif et pour compte des porteurs de parts.

La Société de gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir en son propre nom, mais pour le compte des porteurs de parts et sous réserve des conditions énoncées à l'Article 4 ci-dessous, tous actes relatifs à la gestion du Fonds. Elle peut, en particulier, (sans que cette énumération soit limitative ou exhaustive) acheter, vendre, souscrire, convertir ou recevoir tous titres et autres actifs et exercer tous droits directs ou indirects attachés aux actifs du Fonds.

La Société de gestion peut créer différents compartiments, déterminer leur lancement et fermer des compartiments particuliers.

Le Conseil d'Administration de la Société de gestion peut charger des directeurs ou des fondés de pouvoir ou un comité, dont la rémunération est exclusivement à charge de la Société de gestion, de l'exécution journalière de la politique d'investissement. En outre, le Conseil d'Administration de la Société de gestion pourra consulter des conseillers en investissements, dont les honoraires seront imputés au Fonds.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se présenteraient, qui seraient de nature à compromettre l'exercice de son mandat, la Société de gestion aura le droit de transférer provisoirement son siège à l'étranger.

Conformément à l'Article 10 du présent règlement de gestion, la Société de gestion a droit à une commission calculée sur le total de l'actif net du Fonds.

**Art. 3. La Banque dépositaire**

Les avoirs du Fonds sont gardés par la UBS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, qui a son siège au 36-38, Grand-rue, L- 1660 Luxembourg.

La Société de gestion nomme et révoque la Banque dépositaire. La Banque dépositaire et la Société de gestion pourront, à tout moment, et moyennant un préavis écrit d'au moins trois mois de l'une à l'autre, mettre fin aux fonctions de la Banque dépositaire, étant entendu toutefois que la révocation de la Banque dépositaire par la Société de gestion est subordonnée à la condition qu'une autre banque dépositaire assume les fonctions et responsabilités de la Banque dépositaire telles que définies par le règlement de gestion, étant entendu d'autre part que s'il est mis fin aux fonctions de la Banque dépositaire par la Société de gestion, ces fonctions continueront aussi longtemps qu'il faudra pour que la Banque dépositaire soit dessaisie de tous les avoirs du Fonds qu'elle détenait ou faisait détenir pour le compte du Fonds. Si le contrat est dénoncé par la Banque dépositaire elle-même, la Société de gestion sera tenue de nommer une nouvelle banque dépositaire qui assumera les responsabilités et fonctions de la Banque dépositaire conformément au règlement de gestion, étant entendu que, à partir de la date d'expiration du délai de préavis et jusqu'au jour de la nomination d'une nouvelle banque dépositaire par la Société de gestion, la Banque dépositaire n'aura d'autre devoir que de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation des intérêts des porteurs de parts.

La Banque dépositaire assure la garde des avoirs du Fonds pour le compte de ce dernier. Elle peut, avec l'accord de la Société de gestion, confier la garde de tout ou partie de ces avoirs à d'autres banques, institutions financières ou organismes de compensation reconnus, remplissant les conditions fixées par la loi.

La Banque dépositaire remplit les devoirs usuels d'une banque en matière de dépôts d'espèces et de titres et accomplit toutes opérations concernant l'administration courante des titres et liquidités faisant partie du patrimoine du fonds commun de placement. Elle dispose, suivant mandat de la Société de gestion, des avoirs du Fonds.

Elle s'assure que

- la vente, l'émission, le remboursement, la conversion, le versement et l'annulation des parts sont effectués conformément à la loi ou aux dispositions du règlement de gestion;

- le calcul de la valeur des parts est effectué conformément à la loi ou au règlement de gestion;
- les distributions se font conformément aux dispositions de l'Article 12 du règlement de gestion;
- la contre-valeur des opérations portant sur les avoirs du Fonds est transférée dans les délais usuels.

Elle exécute les ordres et se conforme aux instructions de la Société de gestion dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec les dispositions légales et le règlement de gestion.

La Banque dépositaire est rémunérée pour ses services, conformément aux usages de la place bancaire de Luxembourg. Cette rémunération est payée mensuellement et calculée en pour-cent des avoirs du Fonds.

#### **Art. 4. Politique d'investissement**

##### *Objectifs d'investissement*

Les avoirs des compartiments sont placés, selon le principe de la répartition des risques, en valeurs mobilières et d'autres placements, ainsi qu'il est spécifié ci-après.

##### *Compartiments*

La Société de gestion détermine les compartiments individuels; elle peut créer d'autres compartiments afin d'ouvrir à l'investisseur d'autres possibilités d'investissement, ou dissoudre des compartiments existants.

##### *Politique d'investissement*

Les compartiments représentent des portefeuilles diversifiés sur le plan international. Ils se distinguent par des objectifs de placement et des devises de référence différents.

Dans les limites prévues par les restrictions d'investissement mentionnées ci-dessous, tous les compartiments peuvent investir mondialement en obligations, actions, autres parts de capital (parts de coopératives, bons de participation), instruments du marché monétaire, valeurs mobilières à court terme, parts de fonds d'investissement, bons de jouissance, notes, titres de créance similaires à taux d'intérêt fixe ou variable, garantis ou non (y compris les « floating rate notes »), les obligations à droit d'option dont les certificats d'option portent sur des valeurs mobilières) autres valeurs mobilières à taux d'intérêt fixe ou variable, obligations et notes convertibles, emprunts cum warrants et warrants sur valeurs mobilières, cotés en bourse ou traités sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Les investissements en warrants et en droits d'option se feront sur une base accessoire.

En outre, des instruments dérivés sur tous types d'instruments financiers peuvent être négociés en respectant les restrictions d'investissement qui suivent.

##### *Restrictions d'investissement*

En outre, les règles suivantes sont applicables aux investissements de chaque compartiment:

1. Les placements du Fonds consistent exclusivement en:

a) valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne ou négociés sur un autre marché d'un Etat membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public.

b) valeurs mobilières émanant de premières émissions, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché d'un des Etats mentionnés au point a), réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, soit introduite et sous réserve que cette admission soit obtenue avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

c) valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne ou négociées sur un autre marché d'un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Le règlement de gestion permet d'investir sur toute bourse de valeurs et tout marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, établi dans un pays européen, américain, asiatique, africain ou de l'Océanie.

2. Par dérogation aux dispositions de placement énoncées au chiffre 1. al. a), b) et c),

a) chaque compartiment pourra placer à concurrence de 10 % de ses avoirs nets dans des valeurs mobilières autres que celles visées au chiffre 1.

b) chaque compartiment pourra placer à concurrence de 10 % de ses avoirs nets dans des titres de créance, qui de par leurs caractéristiques (notamment la transmissibilité, l'aliénabilité et l'appréciabilité régulière) peuvent être assimilées aux valeurs mobilières et dont la durée de vie excède 12 mois.

c) Les restrictions énoncées aux points a) et b) ne peuvent en aucun cas dépasser conjointement 10 % des avoirs nets par compartiment.

d) Chaque compartiment peut détenir, à titre accessoire, des liquidités.

3. Le Fonds ne pourra pas effectuer d'investissements en valeurs immobilières.

4. Le Fonds ne pourra pas effectuer d'investissements en métaux précieux ou en certificats représentatifs de ceux-ci.

5. Chaque compartiment est autorisé à acheter et vendre des options sur valeurs mobilières, pour autant qu'elles soient cotées en bourse, négociées sur un autre marché réglementé ou dans le cadre d'opérations de gré à gré traitées avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations.

a) Dans ce contexte, chaque compartiment peut acheter des options d'achat et des options de vente sur valeurs mobilières, pour autant que la somme des primes payées pour l'acquisition de telles options (y compris la somme des primes payées pour l'acquisition d'options d'achat et de vente tels que décrits aux points 6., 7. et 9.) ne dépasse pas 15 des actifs nets du compartiment.

b) Chaque compartiment peut en outre vendre des options d'achat, s'il détient soit les titres sous-jacents, soit des options d'achat équivalents ou d'autres instruments susceptibles d'assurer une couverture adéquate des engagements qui résultent des contrats en question, à moins que les options sus-mentionnées ne soient couvertes par des options contraires ou des instruments analogues.

c) En cas de vente d'options de vente, la couverture des positions prises doit être assurée pendant toute la durée du contrat d'option par des liquidités équivalentes.

d) La somme des engagements qui découlent des ventes d'options d'achat (pour autant que celles-ci ne soient pas couvertes tel que décrit au point b) et des ventes d'options de vente et la somme des engagements qui découlent des opérations visées aux points 6., 7. et 9., ne peuvent à aucun moment dépasser ensemble la valeur de l'actif net du compartiment.

6. Dans le but de se couvrir contre le risque d'une évolution défavorable des marchés boursiers, chaque compartiment peut vendre des contrats à terme et des options d'achat sur indices boursiers, ainsi qu'acheter des options de vente sur indices boursiers, à condition qu'ils soient cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ou bien qu'ils soient traités avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ces opérations et opérant sur des marchés de gré à gré ('over-the-counter'). Le total des engagements ainsi pris ne doit pas dépasser la valeur d'évaluation globale des titres correspondants.

Le but de couverture des opérations précitées présuppose qu'il existe une corrélation suffisamment étroite entre la composition de l'indice utilisé et celle du portefeuille correspondant.

7. Dans le but de se couvrir contre le risque de variation des taux d'intérêt, chaque compartiment peut vendre des contrats à terme et des options d'achat sur taux d'intérêt, ainsi qu'acheter des options de vente sur taux d'intérêt, à condition qu'ils soient cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ou bien qu'ils soient traités avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ces opérations et opérant sur des marchés de gré à gré, sans que le total des engagements ainsi pris ne dépasse la valeur d'évaluation globale des titres détenus dans la devise correspondante. Cette réglementation vaut également pour des 'Forward Rate Agreements' (FRA's) sur taux d'intérêt, des échanges de taux d'intérêt (Swaps) et des options sur échanges de taux d'intérêt (Swaptions) conclus dans le cadre d'opérations de gré à gré traitées avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations.

8. Dans le but de se couvrir contre les risques de change, chaque compartiment peut vendre des contrats à terme sur devises et vendre des options d'achat sur devises, ainsi qu'acheter des options de vente sur devises, pour autant qu'ils soient cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ou bien qu'ils soient traités avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ces opérations et opérant sur ces marchés. Il peut également vendre des devises à terme et échanger des devises dans le cadre d'opérations de gré à gré traitées avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opérations.

Les opérations sus-mentionnées traitées dans une devise déterminée ne peuvent dépasser en volume la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs du compartiment libellés dans cette même devise, ni de par leur échéance, dépasser la durée de détention de ces actifs dans le compartiment, si cette devise présente une corrélation insuffisante avec d'autres devises du compartiment. Dans le cas où une telle corrélation existe, le risque de change peut également être couvert par la vente d'une devise, qui corrèle étroitement avec la devise des actifs, si cette procédure est moins chère pour le fonds et/ou si ces transactions sont plus usuelles sur le marché de la devise corrélative. Dans ce cas, ces opérations traitées dans une devise déterminée ne peuvent dépasser en volume la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs de toutes les devises du compartiment, qui corréleront étroitement avec cette devise, ni de par leur échéance, dépasser la durée de détention de ces actifs dans le compartiment.

Sont considérées comme devises corrélées, les devises appartenant au même bloc de devises, tels que définis ci-après:

Bloc de devises 'Dollar': USD, CAD

La composition du bloc de devises relève de la responsabilité de la Société de gestion.

9. A part les contrats d'option sur valeurs mobilières et les contrats ayant pour objet des devises, chaque compartiment peut, dans un but autre que de couverture, acheter et vendre des contrats à terme et des contrats d'options sur tous types d'instruments financiers pour autant qu'ils soient cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ou bien qu'ils soient traités avec des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ces opérations et opérant sur ces marchés.

La somme des engagements qui découlent de ces opérations d'achat et de vente cumulée avec la somme des engagements qui découlent des ventes d'options d'achat (non couvertes tel que décrit au point 5. b) et des ventes d'options de vente sur valeurs mobilières ne dépasse à aucun moment la valeur de l'actif net du compartiment.

Dans ce contexte, les engagements qui découlent des opérations qui n'ont pas pour objet des options sur valeurs mobilières sont définis comme suit:

- l'engagement découlant des contrats à terme est égal à la valeur de liquidation des positions nettes des contrats portant sur des instruments financiers identiques (après compensation entre positions acheteuses et vendeuses), sans qu'il y ait lieu de tenir compte des échéances respectives;

- l'engagement découlant des contrats d'options achetées et vendus est égal à la somme des prix d'exercice des options composant les positions nettes vendeuses (après compensation entre options achetées et vendues) portant sur un même actif sans qu'il y ait lieu de tenir compte des échéances respectives.

La somme des primes payées pour l'acquisition des options d'achat et des options de vente précitées, ensemble avec la somme des primes payées décrite aux points 5. a), 6. et 7. ne peut pas dépasser 15 % de la valeur de l'actif net du compartiment.

10. Chaque compartiment pourra acheter ou vendre des valeurs mobilières à terme ou acheter des valeurs mobilières 'on a when issued basis', si la contrepartie d'une telle transaction est un institut financier de premier ordre, spécialisé dans ce type d'opérations. Dans ce contexte les engagements découlant des achats à terme pour le compartiment doivent être couverts par des actifs liquides ou les titres vendus à terme doivent être bloqués jusqu'à leur livraison. Les actifs liquides qui servent à la couverture des engagements mentionnés dans cet alinéa ne doivent pas être identiques aux liquidités mentionnées au chiffre 5 al. c).

De plus, chaque compartiment peut acheter ou vendre des titres avec droit de rachat, si la contrepartie de ces opérations sont des instituts financiers de premier ordre, spécialisés dans ce type d'opérations. Pendant toute la durée d'une opération de rachat, le compartiment ne pourra pas vendre le titre qui fait l'objet du contrat avant l'exercice du droit de souscription par la contrepartie ou l'expiration du délai de l'opération de rachat. Lors d'opérations de rachat resp, d'opérations à terme, le compartiment doit à tout moment être en mesure de remplir ses engagements de rachat de parts.

Les compartiments ne pourront effectuer des opérations de rachat uniquement à titre accessoire.

11. a) Chaque compartiment ne pourra placer plus de 10 % de ses avoirs nets dans des valeurs mobilières émises par un même émetteur. En outre, la valeur totale des valeurs mobilières dans lesquels le compartiment aura investi plus de 5 % de ses avoirs nets ne pourra pas excéder 40 % de la valeur de ses avoirs nets.

b) La limite de 10 % énoncée au chiffre 11. al. a) est relevée à 35 % lorsque les valeurs mobilières sont émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat ne faisant pas partie de l'Union Européenne ou par des organismes internationaux à caractère public auxquels appartiennent un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne.

La restriction de 40 % mentionnée au chiffre 11. al. a) n'est pas applicable aux valeurs mobilières énoncées au chiffre 11. al. b).

c) L'investissement maximal dans des émissions d'Etat, libellées dans la devise du pays du débiteur, est fixé à 100 %. Le Fonds doit cependant détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % des avoirs nets du compartiment. Ces émissions d'Etat doivent cependant être émises ou garanties par des Etats membres de l'OCDE.

12. Chaque compartiment peut investir jusqu'à concurrence de 5 % de ses avoirs nets dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type ouvert tels qu'ils sont définis dans la Directive de l'Union Européenne du 20 décembre 1985 (85/611 /CEE).

L'acquisition de parts d'autres organismes de placement collectif n'est autorisée que si lesdits organismes poursuivent une politique de placement analogue à celle du compartiment et que s'ils observent les principes de la répartition des risques. Sont interdits les investissements dans des parts d'organismes de placement collectif gérés par la Société de gestion ou par une société de gestion liée à la première, de même que dans d'autres valeurs mobilières émises par la Société de gestion.

Le Fonds ne peut investir en parts de fond de fonds.

En ce qui concerne les investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif, le Fonds doit payer les commissions usuelles liées aux parts desdits organismes.

13. a) Les avoirs du Fonds ne pourront, être investis en actions assorties d'un droit de vote ménageant au Fonds la possibilité d'exercer une influence notable sur la direction des affaires d'un émetteur,

b) Par ailleurs, le Fonds ne pourra pas acquérir

- plus de 10 % d'actions sans droit de vote d'un même émetteur;

- plus de 10 % d'obligations d'un même émetteur;

- plus de 10 % des parts d'un même organisme de placement collectif.

Les limites prévues aux deuxième et troisième tirets peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des obligations ou le montant net des titres émis ne peut pas être déterminé.

Les restrictions énoncées aux al. a) et b) ne sont pas applicables aux:

valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Européenne ou par ses collectivités publiques territoriales;

- valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat ne faisant pas partie de l'Union Européenne;

- valeurs mobilières émises par des organismes internationaux à caractère public auxquels appartiennent un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne;

- actions par l'entremise desquelles le Fonds participe au capital d'une société ayant son siège social dans un Etat ne faisant pas partie de l'UE et qui place la majorité de ses actifs dans des valeurs mobilières d'émetteurs ayant leur siège social dans cet Etat, et ce, si la législation nationale dudit Etat ne ménage pas d'autre possibilité d'effectuer des placements dans des titres d'émetteurs de cet Etat.

Cette exception ne s'applique qu'à condition que la politique de placement de la société ayant son siège social dans un Etat ne faisant pas partie de l'UE mentionne les restrictions énoncées aux chiffres 11. al. a) et b), 12., 13, al. a) et b). Au cas où les restrictions énoncées aux-dits chiffres ne sont pas respectées, le chiffre 14. s'applique mutatis mutandis.

14. a) Les restrictions mentionnées précédemment ne s'appliquent pas à l'exercice de droits de souscription.

b) Pendant les six premiers mois suivant l'agrément officiel, les restrictions énoncées précédemment ne doivent pas être obligatoirement respectées, à condition que le principe de la répartition des risques soit observé. Si les restrictions énoncées précédemment sont dépassées involontairement, le Fonds procédera à des ventes aux fins de réduire les pourcentages en tenant compte des intérêts des porteurs de parts.

15. La Société de gestion ne pourra pas contracter d'emprunts pour le compte des compartiments du Fonds, sauf pour:

a) l'acquisition de devises au moyen d'un prêt face à face ('back to back loan');

b) des crédits temporaires n'excédant pas 10 % des avoirs nets du compartiment. Ces derniers ne sauraient toutefois pas servir à s'engager dans d'autres investissements.

16. Le Fonds ne pourra pas faire d'investissements en effets de commerce.

17. Le Fonds ne pourra pas accorder de crédit, ni se porter garant pour le compte de tiers.

Toutefois, le Fonds pourra prêter des valeurs mobilières qui lui appartiennent aux termes et conditions prévues par CLEARSTREAM et EUROCLEAR, ainsi que par d'autres institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce

type d'opérations. Ces opérations ne peuvent pas s'étendre au-delà d'une période de trente jours et ne peuvent pas porter sur plus de la moitié de la valeur d'évaluation globale des titres du portefeuille du compartiment, à moins que ces contrats puissent à tout moment être résiliés et les titres restitués.

En outre, le Fonds doit recevoir en principe une garantie dont la valeur au moment de la conclusion du contrat est au moins égale à la valeur d'évaluation globale des titres prêtés. Cette garantie doit être donnée sous forme de liquidités et/ou de titres émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par les institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, bloqués au nom du Fonds jusqu'à l'expiration du contrat de prêt.

18. Le Fonds ne pourra pas s'engager dans des ventes à découvert de titres.

19. La mise en gage des avoirs du Fonds est interdite.

20. Dans le cas d'investissements en parts de coopératives, les engagements se limitent au paiement du prix d'acquisition.

#### **Art. 5. Valeur nette d'inventaire, prix d'émission et de rachat**

La valeur nette d'inventaire (valeur de l'actif net), le prix d'émission et de remboursement par part de chaque compartiment est exprimée dans la devise respective dans laquelle le compartiment est libellé et est déterminée chaque jour bancaire ouvrable à Luxembourg par la Société de gestion ou par tout agent nommé par celle-ci, la valeur totale des avoirs nets du Fonds étant divisée par le nombre total des parts émises pour chaque compartiment.

Les avoirs de chaque compartiment sont évalués comme suit:

a) Les titres et autres investissements cotés en bourse sont évalués au dernier prix du marché connu. Si un même titre ou autre investissement est coté à plusieurs bourses, l'évaluation se fait sur la base du dernier prix connu à la bourse qui abrite le marché principal du titre en question.

En ce qui concerne les valeurs mobilières et autres investissements dont le négoce en bourse est insignifiant et pour lesquels il existe un second marché réunissant des opérateurs qui pratiquent des prix conformes au marché, la Société de gestion pourra évaluer ces titres et investissements à partir de ces prix.

b) Les valeurs mobilières et autres investissements non cotés en bourse seront évalués au dernier prix du marché connu; si ce prix n'est pas disponible, la Société de gestion évaluera les titres selon d'autres critères fixés par elle, sur la base des prix de vente prévisibles.

c) Le cours déterminant pour l'évaluation d'un instrument du marché monétaire sera adapté progressivement au cours de remboursement en partant du cours net d'acquisition et en maintenant constant le rendement qui en résulte. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents investissements sera adaptée aux nouveaux rendements du marché.

d) Les valeurs mobilières et autres investissements libellés dans une devise autre que la devise de référence du compartiment concerné, et qui ne sont pas couverts par des transactions sur devises, sont évalués au cours de change moyen entre le prix d'achat et le prix de vente obtenus de la part de fournisseurs de prix externes.

e) Les dépôts à terme et les dépôts fiduciaires sont évalués à leur valeur nominale, plus les intérêts courus.

Si, par suite de circonstances particulières, l'évaluation se révèle impraticable ou inexacte sur la base des règles qui précèdent, la Société de gestion sera habilitée à appliquer d'autres critères, généralement admis et vérifiables, pour évaluer équitablement le patrimoine du Fonds.

En présence de circonstances exceptionnelles, d'autres évaluations pourront être faites au courant d'une même journée, qui seront déterminantes pour l'émission et le remboursement ultérieurs des parts.

#### **Art. 6. Emission de parts**

Pendant la période initiale de souscription, la Société de gestion, qui émet les parts, détermine le prix net de souscription dans chaque compartiment; après cette période, le prix d'émission de la part de chaque compartiment est calculé selon les modalités de l'Article 5.

Les souscriptions aux parts du Fonds seront acceptées à leur prix d'émission par l'Administration Centrale ainsi que par tout autre établissement autorisé à cet effet par la Société de gestion.

Il pourra être prélevé une commission d'émission de 6 % maximum (calculée sur la valeur nette d'inventaire) en faveur des agents qui, à la demande de la Société de gestion, s'occupent de la distribution des parts.

Les taxes, impôts et droits de timbre éventuellement exigibles dans l'un ou l'autre pays de souscription seront facturés en sus.

Le paiement du prix d'émission de parts d'un compartiment se fera par versement ou virement dans la monnaie de référence, dans laquelle est libellé le compartiment, le troisième jour ouvrable bancaire qui suit la détermination du prix de souscription sur le compte de la Banque dépositaire en faveur du compartiment concerné.

Sur demande, les certificats seront normalement livrés dans les quinze jours suivant la détermination du prix d'émission, les frais de livraison usuels dans le domaine bancaire étant facturés.

Il ne sera émis que des certificats au porteur en coupures de 1, 10, 100 et 1000 parts.

Les certificats porteront les signatures de la Société de gestion et de la Banque dépositaire. Toutes les signatures pourront être reproduites selon des procédés mécaniques.

Des fractions de parts peuvent être émises. Aucun certificat ne sera émis physiquement pour ces fractions de parts.

La Société de gestion peut diviser les parts ou grouper deux ou plusieurs parts en une part nouvelle.

La Société de gestion pourra nommer d'autres distributeurs à côté de l'Administration Centrale.

La Société de gestion observera les prescriptions légales des pays où les parts sont offertes.

La Société de gestion peut à tout moment et à son gré, cesser définitivement ou limiter l'émission de parts à des personnes physiques et morales dans certains pays ou régions, ou les exclure de l'achat de parts, si une telle mesure s'avère nécessaire pour la protection de tous les porteurs de parts et du Fonds.



En outre, la Société de gestion est autorisée à procéder au rachat des parts qui auraient été acquises en dépit d'une mesure d'exclusion au sens du présent article.

#### **Art. 7. Rachat de parts**

Les porteurs pourront exiger à tout moment le remboursement de leurs parts en adressant à l'Administration Centrale ou aux autres établissements autorisés une demande irrévocable de remboursement accompagnée des certificats de parts.

Seront portés en déduction, le cas échéant, les taxes, impôts et droits de timbre y afférents. Le rachat se fait le troisième jour ouvrable bancaire qui suit la détermination du prix applicable à la demande de rachat.

Une commission de rachat de 2 % au maximum (calculée sur la valeur nette d'inventaire) peut être imputée en faveur des banques et sociétés financières qui, sur instruction de la Société de gestion, s'occupent de la distribution de parts.

La Société de gestion veillera à détenir des liquidités suffisantes dans les actifs du Fonds pour que le rachat de parts et le paiement du prix de rachat puissent, dans des conditions normales, être effectués dans les délais prévus par le prospectus.

Selon l'évolution des actifs nets du Fonds, le prix de rachat des parts pourra être supérieur ou inférieur au prix d'émission payé par l'investisseur.

L'Administration Centrale n'est tenue au rachat et au paiement uniquement si les prescriptions légales, en particulier les réglementations sur les changes ou des événements au-delà de son contrôle, ne l'empêchent pas d'effectuer des transferts dans le pays d'origine de la demande de rachat, ou de les y payer.

En cas de demandes de rachat massives, la Banque dépositaire et la Société de gestion pourront décider de ne donner suite à ces demandes que dans la mesure où les valeurs correspondantes du patrimoine du Fonds auront été vendues sans retardement inutile.

#### **Art. 8. Conversion de parts**

Les porteurs de parts peuvent à tout moment passer d'un compartiment à un autre en adressant à l'Administration Centrale ou à un autre établissement de distribution une demande de conversion irrévocable, accompagnée des certificats à céder.

Les cours de change en vigueur le jour de la demande de conversion, ainsi que les prix d'émission et de rachat des tranches concernées dans chaque compartiment, sont à la base du calcul de la relation de conversion.

La détermination se fait selon la formule suivante:

$$A = \frac{B * C * D}{E}$$

A est le nombre de parts du nouveau compartiment, dans lequel la conversion se fait

B est le nombre de parts du compartiment duquel la conversion se fait

C est le prix de rachat des parts à convertir

D est le cours de change entre les compartiments concernés. Si les deux compartiments sont libellés dans la même monnaie de référence, ce coefficient est de 1.

E est le prix d'émission des parts du compartiment, dans lequel se fait la conversion.

Si A n'est pas un nombre entier, dans le cas de conversion de parts entières celui-ci sera arrondi vers le prochain nombre entier inférieur et le montant restant, multiplié par le prix d'émission des parts du compartiment dans lequel se fait la conversion (E), sera payé au porteur de parts le troisième jour ouvrable bancaire après la conversion.

Lors de la conversion, une commission d'émission de 3 % au maximum (calculée sur la valeur nette d'inventaire des parts du compartiment dans lequel se fait la conversion) pourra être prélevée en faveur des banques et sociétés financières qui, sur instructions de la Société de gestion, s'occupent de la distribution de parts.

Les taxes, impôts et droits de timbre éventuellement exigibles dans l'un ou l'autre pays de souscription seront facturés au porteur de parts.

Dans le cas d'un changement de compartiment, les nouveaux certificats sont normalement livrés dans les quinze jours, sur demande.

#### **Art. 9. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, des émissions, du rachat des parts**

La Société de gestion est autorisée à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un ou de plusieurs compartiments, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion de parts:

- lorsqu'une ou plusieurs bourses ou marchés qui fournissent la base de l'évaluation d'une partie importante (50% ou plus) des avoirs du Fonds, sont fermés pendant des périodes autres que des jours fériés ou congés réguliers, ou lorsque les transactions y sont suspendues, ou si ces bourses ou marchés sont soumis à des restrictions ou sujets à court terme à des fluctuations importantes;

- lorsque, par suite d'événements échappant à la responsabilité ou à l'influence de la Société de gestion, il devient impossible de disposer des avoirs du Fonds dans des conditions normales sans porter gravement préjudice aux intérêts des porteurs de parts;

- lorsqu'à la suite d'une interruption des réseaux de communication ou pour toute autre raison, la valeur d'une partie substantielle (50% ou plus) des avoirs du Fonds ne peut être déterminée;

- lorsque des restrictions de change ou des mouvements de capitaux empêchent l'exécution de transactions pour le compte du Fonds.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire est publiée selon les dispositions de l'Article 14 du présent règlement de gestion.

**Art. 10. Frais**

Le Fonds paie des commissions, qui dans leur totalité ne dépassent pas 3 % par an, en faveur de la Société de gestion, de la Banque Dépositaire, de l'Administration centrale, des Gestionnaires de portefeuilles et des Distributeurs. Ces commissions sont calculées sur base des avoirs nets des compartiments et payables mensuellement.

En outre, les frais suivants sont à charge du Fonds, resp. des différents compartiments:

- tous autres impôts et taxes éventuellement dus sur les avoirs et revenus du Fonds, notamment la taxe d'abonnement du Grand-Duché de Luxembourg (0,05 % par an) sur les avoirs nets de chaque compartiment du Fonds, ainsi que tous les impôts et droits qui sont perçus sur les dépenses et les commissions à charge du Fonds ou sur les transactions de valeurs mobilières ou autres;
- les frais et courtages usuels perçus par les banques tierces ou des courtiers sur des transactions de valeurs mobilières ou autres;
- rémunération des agents payeurs;
- le coût de mesures extraordinaires, en particulier des expertises ou des procédures judiciaires propres à sauvegarder les intérêts des porteurs de parts;
- les frais en rapport avec l'impression de certificats, la préparation, l'impression et le dépôt de documents administratifs, prospectus et mémoires explicatifs à tous les autorités et instances; les droits payables pour l'enregistrement initial du Fonds resp. des compartiments auprès de toutes les autorités et pour le maintien des cotations en bourse, si nécessaires; les frais de préparation, de traduction, d'impression et de distribution des rapports périodiques et autres documents requis par la loi ou le règlement de gestion.
- les frais de comptabilité et de calcul de la valeur nette d'inventaire, le coût de préparation, de distribution, de publication d'avis aux porteurs de parts, les honoraires des conseillers juridiques, des experts et des réviseurs indépendants, et tous frais de fonctionnement similaires.

Les frais pouvant être attribués avec exactitude aux différents compartiments leur seront mis en compte. Si les frais ont trait à plusieurs ou à tous les compartiments, ces frais seront mis en compte aux compartiments concernés en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire.

Toutes les dépenses à caractère périodique seront imputées en premier lieu sur les revenus du Fonds, à défaut sur les plus-values réalisées ou, à défaut, sur les avoirs du Fonds. Les autres dépenses pourront être amorties sur une période n'excédant pas cinq ans.

**Art. 11. Exercice, révision**

L'exercice comptable du Fonds sera clôturé le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, il sera publié un rapport annuel, arrêté au 31 décembre, et un rapport semestriel au 30 juin pour le Fonds et pour chacun de ses compartiments.

Les rapports sus-mentionnés indiqueront les états de chaque compartiment dans les monnaies de référence respectives. Les états consolidés du Fonds en entier seront établis en Euro.

Le bilan de la Société de gestion et du Fonds sont vérifiés par un ou plusieurs réviseurs indépendants, resp. par des commissaires aux comptes désignés par la Société de gestion.

**Art. 12. Distributions**

Après l'établissement du bilan, la Société de gestion décidera dans quelle mesure il sera procédé à des distributions dans les compartiments respectifs. Après distribution la valeur nette d'inventaire ne doit pas tomber en dessous de EUR 1.239.467,62.

Les distributions et attributions non réclamées dans un délai de cinq ans après leur mise en paiement tomberont en prescription et reviendront aux compartiments respectifs du Fonds.

Les distributions se font contre présentation des coupons. Le mode de paiement est déterminé par la Société de gestion.

**Art. 13. Modifications du règlement de gestion**

La Société de gestion pourra modifier le règlement de gestion, le cas échéant, après avoir obtenu les autorisations prescrites par la loi.

Toute modification du règlement de gestion sera publiée selon les dispositions de l'Article 14 du présent règlement de gestion et entrera en vigueur le jour de sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 14. Publications**

Les prix d'émission et de rachat de chaque compartiment sont rendus publics à Luxembourg au siège de la Société de gestion et de la Banque dépositaire.

Le rapport annuel, vérifié par un réviseur indépendant, est publié dans les 4 mois qui suivent la fin de l'exercice. Le rapport semi-annuel, qui ne doit pas nécessairement être vérifié, est publié dans les 2 mois qui suivent le premier semestre.

Les rapports annuels et semi-annuels sont à la disposition des porteurs de parts au siège de la Société de gestion et de la Banque dépositaire.

Toute modification du règlement de gestion est publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg et dans un quotidien luxembourgeois.

Les avis aux porteurs de parts sont publiés dans un journal luxembourgeois et éventuellement aussi dans des journaux étrangers.

**Art. 15. Durée du Fonds - Liquidation**

Le Fonds a été établi pour une durée illimitée. Il pourra, toutefois, être liquidé à tout moment par une décision de la Société de gestion dans tous les cas prévus par la loi et lors d'un changement des conditions économiques ou politiques.

La dissolution doit être publiée par trois avis mensuels successifs au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans au moins trois quotidiens à grande diffusion, dont un au moins un quotidien luxembourgeois. A partir de la décision de mise en liquidation ou de l'apparition d'un état, qui de par la loi requiert la liquidation, aucune souscription ni aucune demande de rachat ne sera plus acceptée, et les parts ne seront plus converties.

En outre, la Société de gestion pourra décider lors d'un changement des conditions économiques ou politiques la dissolution d'un ou de plusieurs compartiments. Ceci n'entraînera cependant pas la dissolution du Fonds, pour autant que la réglementation légale n'entrave pas la continuation des compartiments restants. La dissolution d'un compartiment doit être publiée dans un quotidien luxembourgeois et éventuellement, dans d'autres quotidiens à l'étranger.

Lors d'une dissolution du Fonds ou d'un des compartiments, le produit net de la liquidation sera réparti à la fin de la période de liquidation, après déduction des frais de liquidation, entre les porteurs de parts au prorata des parts détenues.

Les produits de liquidation correspondant à des parts non présentées à la date finale de la liquidation du Fonds seront déposés à la Caisse des Consignations, conformément à l'article 83 de la loi du 30 mars 1988, où ils seront gardés pour le compte du porteur de parts jusqu'à la date d'échéance légale.

Les produits de liquidation correspondant à des parts non présentées à la date finale de la liquidation d'un compartiment peuvent être gardés par la Banque dépositaire pendant six mois, puis ils seront déposés à la Caisse des Consignations, conformément à l'article 83 de la loi du 30 mars 1988, où ils seront gardés pour le compte du porteur de parts jusqu'à la date d'échéance légale.

Ni les porteurs de parts, ni leurs héritiers ou ayants droit ne sont habilités à exiger la liquidation ou le partage du Fonds ou de ses compartiments.

La Société de gestion peut décider la fusion de deux ou plus de compartiments, ainsi que la fusion d'un ou de plusieurs compartiments avec un autre Fonds luxembourgeois, si les réalités légales, économiques ou politiques l'exigent. Les porteurs de parts peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs parts sans payer de commission pendant une durée d'un mois depuis la date de la publication de la décision de fusion. Si un porteur de parts ne demande pas le rachat ou la conversion de ses parts, ses dernières seront converties automatiquement dans le compartiment fusionné.

La fusion de compartiments est publiée dans un quotidien luxembourgeois et éventuellement également dans des quotidiens étrangers.

#### **Art. 16. Prescription**

Les revendications des porteurs de parts contre la Société de gestion ou la Banque dépositaire sont prescrites cinq ans après la date de l'événement qui a donné naissance aux droits invoqués.

#### **Art. 17. Droit applicable, for et langue faisant foi**

Tous litiges entre les porteurs de parts, la Société de gestion et la Banque dépositaire relèvent de la compétence du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Le droit luxembourgeois est d'application. La Société de gestion et/ou la Banque dépositaire pourront toutefois, en présence de réclamations présentées par des investisseurs d'autres pays, se soumettre elles-mêmes ou soumettre le Fonds à la juridiction des pays dans lesquels des parts du Fonds sont offertes et vendues.

La version française du présent règlement de gestion fait foi; la Société de gestion et la Banque dépositaire pourront toutefois, pour leur compte et celui du Fonds, reconnaître comme faisant foi des traductions agréées par elles dans les langues des pays où les parts sont offertes et vendues, et ce pour les parts vendues à des investisseurs desdits pays.

Le présent règlement de gestion entrera en vigueur le jour de sa publication dans le Mémorial.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2003.

ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.	UBS (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures	L. Bellinato / G. Giavon
	Associate Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06964. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034703.2//500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

### **EURO-DISTRIBUTIONS-PARTENAIRES (E.D.I.) AG, Société Anonyme.**

**Capital social: 1.250.000,- LUF.**

R. C. Luxembourg B 66.288.

Le siège social de la société EURO-DISTRIBUTIONS-PARTENAIRES AG est dénoncé avec effet immédiat.

La société WURTH & ASSOCIES S.A. a démissionné de son mandat de commissaire.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour avis  
WURTH & ASSOCIES S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034987.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

**INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxemburg, 3, rue des Labours.

H. R. Luxemburg B 80.044.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen statutarischen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. Juni 2003*

*Beschlussfassung*

1. Die Bilanz zum 31. Dezember 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2002 bis 31. Dezember 2002 nebst Anhang werden genehmigt.
  2. Dem Verwaltungsrat wird für das Geschäftsjahr 2002 Entlastung erteilt.
  3. Dem Kommissar wird für das Geschäftsjahr 2002 Entlastung erteilt.
  4. Es wird beschlossen, Herrn Klaus Peter Altmeyer, Leiter der Abteilung Revision der DekaBank DEUTSCHE GI-ROZENTRALE LUXEMBOURG S.A. zum Kommissar für das Geschäftsjahr 2003 zu bestellen.
- Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Für die Richtigkeit des Auszugs

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

Mach / Stuckenbroeker

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06438. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034063.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**AQUA REGIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.129.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AQUA REGIA S.A.*

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

(034506.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

---

**PACK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.838.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(034933.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**LA PIERRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 83.761.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(034937.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**EUROINVEST (LUXEMBOURG 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.046.

Il résulte de la résolution écrite en date du 6 juin 2003 de EUROINVEST (GENERAL PARTNER) LIMITED, étant le seul associé de la société EUROINVEST (LUXEMBOURG 1), S.à r.l., (ci-après «la Société») que la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour avis conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034991.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE, Fonds Commun de Placement.****SONDERREGLEMENT**

Für den Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE (der «Teilfonds») gelten ergänzend bzw. abweichend zu dem Allgemeinen Verwaltungsreglement die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

**Art. 1. Anlagepolitik**

Das Hauptziel der Anlagepolitik des BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE besteht in der Erzielung eines angemessenen Wertzuwachses in Euro unter Berücksichtigung der Kriterien Wertstabilität, Kapitalertrag und Liquidität des Teilfondsvermögens.

Um dieses Anlageziel zu erreichen, wird das Teilfondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung in Fonds des offenen Typs angelegt. Der Teilfonds kann variabel in offene Aktien-, Renten-, Geldmarkt- und gemischte Fonds sowie offene Immobilienfonds investieren. Die Zusammensetzung des Teilfonds aus den unterschiedlichen Fondstypen kann einem starken Wandel unterliegen. Zur Erzielung eines überdurchschnittlichen Wertzuwachses werden grundsätzlich Aktienfonds eingesetzt. Zur Wertstabilisierung (Balance) werden grundsätzlich Renten-, Geldmarkt- und gemischte Fonds sowie offene Immobilienfonds eingesetzt. Je nach Einschätzung der Marktlage kann das Teilfondsvermögen auch vollständig in eine der vorgenannten Fondskategorien investiert werden.

Der Teilfonds wird aktiv gemanagt. Der Einsatz der Chartanalyse ist für den Erwerb und den Verkauf der einzelnen Zielfonds von entscheidender Bedeutung. Je nach Marktlage wird entweder der Erzielung eines überdurchschnittlichen Wertzuwachses des Teilfonds oder dessen Wertstabilität Vorrang gewährt.

Der BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE wird in Zielfonds anlegen, die in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, der Schweiz, den USA, Kanada, Hongkong oder Japan aufgelegt wurden.

Genauere Angaben über die Anlagegrenzen sind in Artikel 4 des Allgemeinen Verwaltungsreglements enthalten.

**Art. 2. Teilfondswährung**

1. Die Teilfondswährung, in welcher für den Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE der Anteilwert, der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis berechnet werden, ist der Euro.

2. Gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements ist der Ausgabepreis der Anteilwert des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von maximal 6,10% davon.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 9 in Verbindung mit Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements.

**Art. 3. Kosten**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Teilfondsvermögen des BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE ein Entgelt von bis zu 0,1% p.a., mindestens Euro 30.000 zu erhalten, das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und quartalsweise nachträglich auszuführen ist.

2. Die Depotbank erhält ein Entgelt von bis zu 0,125 % p.a., das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und quartalsweise nachträglich auszuführen ist.

3. Der Anlageberater erhält ein Entgelt von bis zu 0,1% p.a., das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.

Neben dieser fixen Vergütung erhält der Anlageberater eine erfolgsbezogene Zusatzentschädigung im Falle einer Steigerung des Wertes der Anteile des Teilfonds vor Rückstellung der Zusatzentschädigung. Diese Zusatzentschädigung beläuft sich auf 10% p.a. Die Zusatzentschädigung wird pro Kalenderquartal berechnet und im Folgemonat des Kalenderquartalsendes geleistet. Die Berechnung erfolgt durch Vergleich des Nettovermögenswertes am Ende des Kalenderquartals mit dem Nettovermögenswert am Ende des unmittelbar vorausgehenden Kalenderquartals, wobei gegebenenfalls ein Verlustvortrag zu berücksichtigen ist (die «Vergleichsbasis»). Entsprechend dem Ergebnis des täglichen Vergleichs des jeweiligen Nettovermögenswertes mit der Vergleichsbasis wird eine etwa anfallende erfolgsbezogene Vergütung im jeweiligen Teilfondsvermögen zurückgestellt.

4. Sämtliche Vertriebsstellen können zusammen ein Entgelt von insgesamt bis zu 1,1% p.a. erhalten, das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist. Dies findet gegebenenfalls Erwähnung im betreffenden Anhang des Verkaufsprospektes.

5. Die Register- und Transferstelle erhält aus dem jeweiligen Netto-Teilfondsvermögen nachfolgende Vergütung, die monatlich nachträglich berechnet und ausgezahlt wird:

a) *Grundkosten*

EUR 300,- pro Monat und pro Teilfonds

b) *Transaktionsgebühr*

*Manuelle Eingabe*

EUR 20,- pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

*Spar- und Entnahmepläne*

EUR 10,- bei jeder Neuauflegung eines Plans

EUR 6,50 pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

*Elektronische Übermittlung (automatischer Datenaustausch mit Globalzahlungen)*

EUR 6,50 pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

6. Die jährlichen, nicht bezifferbaren Kosten werden Euro 25.000,- voraussichtlich nicht überschreiten.

#### **Art. 4. Ausschüttungspolitik**

Es ist vorgesehen, die Erträge des BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE zu thesaurieren.

#### **Art. 5. Dauer des Teilfonds**

Der Teilfonds ist auf unbestimmte Zeit aufgelegt.

#### **Art. 6. Inkrafttreten**

Das Sonderreglement des Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL BALANCE trat am 2. Juni 2003 in Kraft und wurde am 12. Juli 2003 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht.

Dieses Sonderreglement wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 2. Juni 2003.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschriften

*Die Depotbank*

LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFLAZ

INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05743. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033421.2//79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

### **BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT, Fonds Commun de Placement.**

#### **SONDERREGLEMENT**

Für den Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT (der «Teilfonds») gelten ergänzend bzw. abweichend zu dem Allgemeinen Verwaltungsreglement die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

#### **Art. 1. Anlagepolitik**

Das Hauptziel der Anlagepolitik des BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT besteht in der Erzielung eines kontinuierlichen Wertzuwachses in Euro unter Berücksichtigung der Kriterien Wertstabilität, Kapitalertrag und Liquidität des Teilfondsvermögens.

Um dieses Anlageziel zu erreichen, wird das Teilfondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung in Fonds des offenen Typs angelegt. Der Teilfonds kann variabel in offene Aktien-, Renten-, Geldmarkt- und gemischte Fonds sowie offene Immobilienfonds investieren. Auch der Erwerb von Branchen- und anderen Spezialitätenfonds für den Teilfonds ist grundsätzlich möglich. Die Zusammensetzung des Teilfonds aus den unterschiedlichen Fondstypen kann einem starken Wandel unterliegen. Zur Erzielung eines überdurchschnittlichen Wertzuwachses werden grundsätzlich Aktienfonds eingesetzt. Renten-, Geldmarkt- und gemischte Fonds sowie offene Immobilienfonds können zur Wertstabilisierung eingesetzt werden. Je nach Einschätzung der Marktlage kann das Teilfondsvermögen auch vollständig in Aktien-, Renten-, Geldmarkt oder gemischte Fonds investiert werden. Die Anlage in offene Immobilienfonds ist auf 30% des Teilfondsvermögens begrenzt.

Der Teilfonds wird aktiv gemanagt. Der Einsatz der Chartanalyse ist für den Erwerb und den Verkauf der einzelnen Zielfonds von entscheidender Bedeutung. Je nach Marktlage wird entweder der Erzielung eines überdurchschnittlichen Wertzuwachses des Teilfonds oder dessen Wertstabilität Vorrang gewährt.

Der BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT wird in Zielfonds anlegen, die in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, der Schweiz, den USA, Kanada, Hongkong oder Japan aufgelegt wurden.

Genauere Angaben über die Anlagegrenzen sind in Artikel 4 des Allgemeinen Verwaltungsreglements enthalten.

#### **Art. 2. Teilfondswährung**

1. Die Teilfondswährung, in welcher für den Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT der Anteilwert, der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis berechnet werden, ist der Euro.

2. Gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements ist der Ausgabepreis der Anteilwert des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von maximal 6,10% davon.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 9 in Verbindung mit Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements.

**Art. 3. Kosten**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Teilfondsvermögen des BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT ein Entgelt von bis zu 0,1% p.a., mindestens Euro 30.000 zu erhalten, das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und quartalsweise nachträglich auszuzahlen ist.

2. Die Depotbank erhält ein Entgelt von bis zu 0,125 % p.a., das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und quartalsweise nachträglich auszuzahlen ist.

3. Der Anlageberater erhält ein Entgelt von bis zu 0,1% p.a., das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und monatlich nachträglich auszuzahlen ist.

Neben dieser fixen Vergütung erhält der Anlageberater eine erfolgsbezogene Zusatzentschädigung im Falle einer Steigerung des Wertes der Anteile des Teilfonds vor Rückstellung der Zusatzentschädigung. Diese Zusatzentschädigung beläuft sich auf 10% p.a. Die Zusatzentschädigung wird pro Kalenderquartal berechnet und im Folgemonat des Kalenderquartalsendes geleistet. Die Berechnung erfolgt durch Vergleich des Nettovermögenswertes am Ende des Kalenderquartals mit dem Nettovermögenswert am Ende des unmittelbar vorausgehenden Kalenderquartals, wobei gegebenenfalls ein Verlustvortrag zu berücksichtigen ist (die «Vergleichsbasis»). Entsprechend dem Ergebnis des täglichen Vergleichs des jeweiligen Nettovermögenswertes mit der Vergleichsbasis wird eine etwa anfallende erfolgsbezogene Vergütung im jeweiligen Teilfondsvermögen zurückgestellt.

4. Sämtliche Vertriebsstellen können zusammen ein Entgelt von insgesamt bis zu 1,1% p.a. erhalten, das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und monatlich nachträglich auszuzahlen ist. Dies findet gegebenenfalls Erwähnung im betreffenden Anhang des Verkaufsprospektes.

5. Die Register- und Transferstelle erhält aus dem jeweiligen Netto-Teilfondsvermögen nachfolgende Vergütung, die monatlich nachträglich berechnet und ausgezahlt wird:

a) Grundkosten

EUR 300,- pro Monat und pro Teilfonds

b) Transaktionsgebühr

Manuelle Eingabe

EUR 20,- pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

Spar- und Entnahmepläne

EUR 10,- bei jeder Neuauflage eines Plans

EUR 6,50 pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

Elektronische Übermittlung (automatischer Datenaustausch mit Globalzahlungen)

EUR 6,50 pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

6. Die jährlichen, nicht bezifferbaren Kosten werden Euro 25.000,- voraussichtlich nicht überschreiten.

**Art. 4. Ausschüttungspolitik**

Es ist vorgesehen, die Erträge des BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT zu thesaurieren.

**Art. 5. Dauer des Teilfonds**

Der Teilfonds ist auf unbestimmte Zeit aufgelegt.

**Art. 6. Inkrafttreten**

Das Sonderreglement des Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG CONSILIUM SELECT trat am 2. Juni 2003 in Kraft und wurde, am 12. Juli 2003 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht.

Dieses Sonderreglement wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 2. Juni 2003.

Die Verwaltungsgesellschaft

LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschriften

Die Depotbank

LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ

INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05747. – Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(033432.2//81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

**BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE, Fonds Commun de Placement.****SONDERREGLEMENT**

Für den Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE (der «Teilfonds») gelten ergänzend bzw. abweichend zu dem Allgemeinen Verwaltungsreglement die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

**Art. 1. Anlagepolitik**

Das Hauptziel der Anlagepolitik des BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE besteht in der Erzielung eines gleichmäßigen Wertzuwachses in Euro unter Berücksichtigung der Kriterien Wertstabilität, Kapitalertrag und Liquidität des Teilfondsvermögens.

Um dieses Anlageziel zu erreichen, wird das Teilfondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung in offene Renten-, Geldmarkt-, Aktien- und gemischte Fonds sowie offene Immobilienfonds angelegt. Die Zusammensetzung des

Teilfonds aus den unterschiedlichen Fondstypen kann einem starken Wandel unterliegen. Je nach Einschätzung der Marktlage kann das Teilfondsvermögen auch vollständig in eine der vorgenannten Fondskategorien investiert werden; die Anlage in offene Aktienfonds ist allerdings auf 30% des Teilfondsvermögens begrenzt.

Der Teilfonds wird aktiv gemanagt. Der Einsatz der Chartanalyse ist für den Erwerb und den Verkauf der einzelnen Zielfonds von entscheidender Bedeutung. Der Erzielung eines gleichmäßigen Wertzuwachses des Teilfonds mit geringen Wertschwankungen ist angestrebt.

Der BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE wird in Zielfonds anlegen, die in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, der Schweiz, den USA, Kanada, Hongkong oder Japan aufgelegt wurden.

Genauere Angaben über die Anlagegrenzen sind in Artikel 4 des Allgemeinen Verwaltungsreglements enthalten.

### **Art. 2. Teilfondswährung**

1. Die Teilfondswährung, in welcher für den Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE der Anteilwert, der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis berechnet werden, ist der Euro.

2. Gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements ist der Ausgabepreis der Anteilwert des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von maximal 3,63% davon.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 9 in Verbindung mit Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements.

### **Art. 3. Kosten**

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Teilfondsvermögen des BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE ein Entgelt von bis zu 0,1% p.a., mindestens Euro 30.000,- zu erhalten, das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und quartalsweise nachträglich auszuführen ist.

2. Die Depotbank erhält ein Entgelt von bis zu 0,125 % p.a., das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und quartalsweise nachträglich auszuführen ist.

3. Der Anlageberater erhält ein Entgelt von bis zu 0,1% p.a., das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist.

Neben dieser fixen Vergütung erhält der Anlageberater eine erfolgsbezogene Zusatzentschädigung im Falle einer Steigerung des Wertes der Anteile des Teilfonds vor Rückstellung der Zusatzentschädigung. Diese Zusatzentschädigung beläuft sich auf 10% p.a. Die Zusatzentschädigung wird pro Kalenderquartal berechnet und im Folgemonat des Kalenderquartalsendes geleistet. Die Berechnung erfolgt durch Vergleich des Nettovermögenswertes am Ende des Kalenderquartals mit dem Nettovermögenswert am Ende des unmittelbar vorausgehenden Kalenderquartals, wobei gegebenenfalls ein Verlustvortrag zu berücksichtigen ist (die «Vergleichsbasis»). Entsprechend dem Ergebnis des täglichen Vergleichs des jeweiligen Nettovermögenswertes mit der Vergleichsbasis wird eine etwa anfallende erfolgsbezogene Vergütung im jeweiligen Teilfondsvermögen zurückgestellt.

4. Sämtliche Vertriebsstellen können zusammen ein Entgelt von insgesamt bis zu 1,1% p.a. erhalten, das täglich auf das Netto-Teilfondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und monatlich nachträglich auszuführen ist. Dies findet gegebenenfalls Erwähnung im betreffenden Anhang des Verkaufsprospektes.

5. Die Register- und Transferstelle erhält aus dem jeweiligen Netto-Teilfondsvermögen nachfolgende Vergütung, die monatlich nachträglich berechnet und ausgezahlt wird:

*a) Grundkosten*

EUR 300,- pro Monat und pro Teilfonds

*b) Transaktionsgebühr*

*Manuelle Eingabe*

EUR 20,- pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

*Spar- und Entnahmepläne*

EUR 10,- bei jeder Neuauflegung eines Plans

EUR 6,50 pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

*Elektronische Übermittlung (automatischer Datenaustausch mit Globalzahlungen)*

EUR 6,50 pro Transaktion (unabhängig vom Gegenwert oder von der Anzahl der Anteile)

6. Die jährlichen, nicht bezifferbaren Kosten werden Euro 25.000 voraussichtlich nicht überschreiten.

### **Art. 4. Ausschüttungspolitik**

Es ist vorgesehen, die Erträge des BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE zu thesaurieren.

### **Art. 5. Dauer des Teilfonds**

Der Teilfonds ist auf unbestimmte Zeit aufgelegt.

### **Art. 6. Inkrafttreten**

Das Sonderreglement des Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG STABLE VALUE trat am 2. Juni 2003 in Kraft und wurde am 12. Juli 2003 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht.

Dieses Sonderreglement wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.



Luxemburg, den 2. Juni 2003.

Die Verwaltungsgesellschaft  
LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.  
Unterschriften

Die Depotbank  
LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ  
INTERNATIONAL S.A.  
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05752. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033435.2//77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

## BG UMBRELLA FUND, Fonds Commun de Placement.

### ÄNDERUNGSBESCHLUSS

Der Verwaltungsrat der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. («Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A. («Depotbank») beschlossen, das Allgemeine Verwaltungsreglement des Sondervermögens BG UMBRELLA FUND, das nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) aufgelegt wurde, am 21. März 2001 in Kraft trat und am 25. April 2001 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht wurde, und das letztmals am 31. Januar 2003 geändert wurde, nunmehr wie folgt zu ändern:

#### Präambel

Es wurde beschlossen, Absatz 1 Satz 3 der Präambel zu ändern. Dieser lautet künftig wie folgt:  
«Änderungen desselben traten letztmals am 2. Juni 2003 in Kraft und wurden im Mémorial vom 12. Juli 2003 veröffentlicht.»

#### Art. 3. Die Depotbank

Es wurde beschlossen Artikel 3 - Die Depotbank, Nr. 1 Satz 1 zu ändern. Dieser lautet künftig wie folgt:  
«Depotbank des Fonds ist die LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A.»

#### Art. 9. Rücknahme und Umtausch von Anteilen

Es wurde beschlossen Artikel 9 - Rücknahme und Umtausch von Anteilen, Nr. 6 Satz 2 zu ändern. Dieser lautet künftig wie folgt:

«Der Tausch sämtlicher Anteile oder eines Teils derselben in Anteile eines anderen Teilfonds erfolgt auf der Grundlage des nächsterrechneten Anteilwertes der betreffenden Teilfonds zuzüglich einer Umtauschprovision zugunsten der Vertriebsstellen, deren maximale Höhe für den jeweiligen Teilfonds im jeweiligen Anhang zu dem Verkaufsprospekt aufgeführt ist.»

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung dieses Beschlusses in Kraft.

Dieser Änderungsbeschluss wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 2. Juni 2003.

Unterschriften  
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033425.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

## BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL CHALLENGE, Fonds Commun de Placement.

### ÄNDERUNGSBESCHLUSS

Der Verwaltungsrat der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. («Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A. («Depotbank») beschlossen, im Zusammenhang mit dem BG UMBRELLA FUND, einem nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) aufgelegten Sondervermögen, das Sonderreglement des Teilfonds BG UMBRELLA FUND: BG GLOBAL CHALLENGE, das am 31. Januar 2003 in Kraft trat und am 3. März 2003 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht wurde, wie folgt zu ändern:

#### Art. 2. Teilfondswährung

Es wurde beschlossen, die Durchnummerierung der Absätze innerhalb von Artikel 2 - Teilfondswährung korrekt zu fassen.

#### Art. 3. Kosten

Es wurde beschlossen, die Durchnummerierung der Absätze innerhalb von Artikel 3 - Kosten korrekt zu fassen.

#### Art. 6. Inkrafttreten

Es wurde beschlossen Artikel 6 - Inkrafttreten wie folgt zu ändern:

Satz 1:

Nach «Mémorial Recueil des Sociétés et Associations» wird Folgendes eingefügt: «(«Mémorial»)

Nach Satz 1 wird folgender neuer Satz 2 angefügt:

«Änderungen dieses Sonderreglements traten am 2. Juni 2003 in Kraft und wurden am 12. Juli 2003 im Mémorial veröffentlicht.»

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung dieses Beschlusses in Kraft.

Dieser Änderungsbeschluss wurde in vier Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 2. Juni 2003.

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033430.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

**BISON AIR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.107.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and three, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg- Eich, who shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (Grand Duchy of Luxembourg);

hereby represented by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 May, 2003.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of BISON AIR S.A., having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, (the «Company») incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated June 22, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 668 of September 18, 1999,

amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on June 30, 1999, published in the Recueil du Mémorial C, number 762 of October 14, 1999,

amended by private deed of the General Meeting dated May 28, 2002, in accordance with article 3 of the law of 10th December 1998 relating to the conversion by the commercial companies of their capital in Euro, published in the Recueil du Mémorial C, N° 1222 of August 19, 2002,

filed in the register of commerce at Luxembourg RCS Number B 65.107,

II.- That the Company has a share capital of thirty thousand nine hundred eighty-six Euros sixty-nine Cents (30,986.69 EUR), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares of a par value of twenty-four Euros seven eight nine three five two Cents (24.789352 EUR), fully paid up.

III.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company since May 28, 2003, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus deemed terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if they had always been its own.

VI.- That as a consequence of such dissolution full discharge is granted to the directors and statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte précède:**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75 route de Longwy (Grand-Duché de Luxembourg);

représentée aux fins des présentes par M. Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mai 2002,

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société anonyme BISON AIR S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 668 du 18 septembre 1998

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 14 octobre 1999,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale en date du 28 mai 2002, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 1222 du 19 août 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 65.107,

II.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros sept huit neuf trois cinq deux Cents (24,789352 EUR) chacune, intégralement libérée.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 28 mai 2003, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation censée faite de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI.- Que par suite de cette dissolution décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Qu'il est procédé à la destruction du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, vol. 17CS, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 juin 2003.

P. Decker.

(035298.3/206/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**NOBLE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 69.179.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07129, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(034957.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

**D.L. PARTNERSHIP GRIGNY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 73.163.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AG07081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034934.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**D.L. PARTNERSHIP FONTENAY ESTEREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 86.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034935.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**D.L. PARTNERSHIP CHEVRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 73.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AG07082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2003.

Signature.

(034936.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.049.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.

Signature

(034938.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.047.

Il résulte de la résolution écrite en date du 6 juin 2003 de EUROINVEST (GENERAL PARTNER) LIMITED, étant le seul associé de la société EUROINVEST (LUXEMBOURG 2), S.à r.l., (ci-après «la Société») que la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour avis conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034992.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**KATOEN NATIE BENELUX S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.367.

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KATOEN NATIE BENELUX S.A., R.C. B n° 57.367, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de RESSORDI S.A. suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 131 du 18 mars 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1652 du 19 novembre 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Carl Speecke, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nancy Bleumer, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les quarante-six mille deux cent soixante-seize (46.276) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en quarante et un mille deux cent soixante-seize (41.276) actions de catégorie «A» avec droit de vote et cinq mille (5.000) actions privilégiées de catégorie «B» sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social de cent douze millions neuf cent trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante et onze (112.903.697,71) euros (EUR), les quarante et un mille deux cent soixante-seize (41.276) actions de catégorie «A» avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société.
2. Démission de Monsieur Benoît Frin comme administrateur et décharge.
3. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
4. Nomination de Monsieur Ferdinand Huts, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers en Belgique, comme administrateur de catégorie A.
5. Nomination de Madame Carine Huts- van den Heuvel, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers en Belgique, comme administrateur de catégorie A.
6. Nomination de Monsieur Koen van Baren, de Monsieur Carl Speecke et de Monsieur Benoît Nasr comme administrateurs de catégorie B
7. Modification du pouvoir de signature
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société n'est pas remplacé par cette résolution mais seulement complété et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet:

- a) la manipulation de toutes sortes de marchandises au sens le plus large du terme, telle que: charger, décharger, transporter, stocker, peser, mesurer, échantillonner, etc;
- b) toutes opérations de surveillance, livraison, distribution, assemblage, conditionnement de tous biens;
- c) toutes opérations d'affrètement, de courtage et d'envoi en rapport avec le transport aérien, maritime, fluvial, ferroviaire et routier. Remplissant ici toutes les formalités de la douane;
- d) l'exécution de tous les transports de biens, de façon internationale et nationale, la prestation dans ces transports en qualité de commissionnaire, de courtier de transport et commissionnaire-expéditeur et de manière générale apporter un service et un support logistique au sens le plus large;
- e) la prestation en tant que sous-agent en matière d'assurances;
- f) agent et commissionnaire tant pour les entreprises industrielles et commerciales, et la consignation de toutes sortes de biens;
- g) la prestation en tant que fournisseur ou sub-contractant pour les entreprises industrielles et commerciales;
- h) l'exploitation de dépôts, ou autres aménagements comme entre autre silos pour stockage et conservation de toutes sortes de biens;
- i) l'achat, la vente, l'échange, le courtage, la location, la sous-location, le leasing ou le bail, la construction, l'exploitation, la distribution, la finance, les accords de leasing immobiliers ou accords de même nature, leasing immobilier, la ges-

tion de biens immobiliers comme bâtiments industriels, bâtiments logistiques, dépôts, bureaux, bâtiments ou terrains résidentiels, aussi bien que la gestion de tous les biens mobiliers, comme équipements, machines, matériels ou moyens de transport et en général toutes les activités de nature industrielles, commerciales ou financières, immobilières et mobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social, y inclus la sous-traitance en général ainsi que l'exploitation de tous les droits de propriétés intellectuels industriels et commerciaux qui y sont liés;

j) la fondation, co-fondation, la participation, la gestion, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, la permission d'engendrer des prêts quelqu'en soient la nature et la durée, de fournir caution, garantie, sécurités de toutes natures que ce soient ainsi que tout le support financier aux sociétés liées à elle où celles avec lesquelles il existe l'un ou l'autre lien de participation ou tiers; la société a le droit de participer directement ou indirectement dans toutes les entreprises analogues; elle peut fusionner avec une autre société ou se transformer en une nouvelle société avec un objet identique ou correspondant;

k) l'acquisition, l'achat, exploitation ou vente de tous les octrois, marques et autres droits de propriétés intellectuels aussi bien que l' acquisition, l'achat, l'exploitation ou vente de licences;

l) la consultance dans le domaine du management d' entreprises, tant sur le plan juridique, financier qu' opérationnel que dans le domaine de sa stratégie générale;

m) la consultance au niveau de «Executive Search» du recrutement et de la sélection;

n) l'exécution de toutes les activités liées aux liquidations, restructurations de sociétés;

o) l'exercice de la fonction d' administrateur délégué, administrateur, président du conseil d'administration ou liquidateur dans les autres sociétés;

p) l'achat, la vente, la location et aussi la gestion des tous biens immobiliers dans le sens le plus large du terme, ainsi que l'achat, la vente et la gestion des biens mobiliers qui sont liés au but principal;

Pour cela la société aura le droit d'exécuter toutes les activités commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter ou étendre la réalisation de celui là.

La société a droit en manière d'apport, contribution, participation, coopération ou fusion, d'avoir des intérêts dans toutes les affaires, sociétés et organisations qui ont un objet semblable ou qui sont capables directement ou indirectement de stimuler la réalisation ou le développement de l' objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger .

Elle a le droit d'hypothéquer tous ces biens immobiliers ainsi que tous ces autres biens, y inclus le fonds de commerce, de donner sa caution ou aval pour tous les emprunts, ouvertures de crédit, aussi bien pour elle même que pour tous les tiers, en condition qu' elle y ait elle même un intérêt.

La société peut exercer toutes ces activités mentionnées pour son propre compte ainsi que pour le compte d'un tiers. La société peut agir à son propre compte, en commission, comme intermédiaire, ou comme représentant. Elle peut exercer la fonction d' administrateur ou de liquidateur d'autres sociétés.

Tout ceci tant au Luxembourg qu' à l'étranger, pour son compte propre ou en co-opération avec des tiers.»

#### *Deuxième résolution*

La démission de Monsieur Benoît Frin de son poste d'administrateur est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

Il est crée deux catégories d'administrateurs A et B.

#### *Quatrième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Ferdinand Huts, entrepreneur, né le 18 juin 1950 à Anvers en Belgique, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers, Belgique, et

- Madame Carine Huts- van den Heuvel, avocat, née le 21 juin 1950 à Mechelen en Belgique, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers, Belgique.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007

#### *Cinquième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie de catégorie B:

- Monsieur Koen van Baren, employé privé, né le 30 avril 1959 à Woerden, Pays Bas avec adresse professionnelle à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, né le 5 mars 1964 à Courtrai, Belgique avec adresse professionnelle à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007.

#### *Troisième résolution*

Le pouvoir de signature des administrateurs est changé et en conséquence le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie «A» et d'un administrateur de la catégorie «B».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Speecke, N. Bleumer, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, vol. 18CS, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(035178.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**KATOEN NATIE BENELUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. RESSORDI S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.367.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°742 du 18 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035180.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.324.

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A., R.C. B n° 68.324, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 289 du 26 avril 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1670 du 21 novembre 2002.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Carl Speecke, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nancy Bleumer, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en cinq cents (500) actions ordinaires de catégorie «A» avec droit de vote et cinq cents (500) actions préférentielles de catégorie «B» sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (247.893,52), les cinq cents (500) actions ordinaires de catégorie «A» avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation à la version anglaise des statuts.
2. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société.
3. Démission de Monsieur Benoît Frin comme administrateur et décharge.
4. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
5. Nomination de Monsieur Ferdinand Huts, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers en Belgique, comme administrateur de catégorie A.
6. Nomination de Madame Carine Huts- van den Heuvel, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers en Belgique, comme administrateur de catégorie A.
7. Nomination de Monsieur Koen van Baren, de Monsieur Carl Speecke et de Monsieur Benoît Nasr comme administrateurs de catégorie B.
8. Modification du pouvoir de signature.
9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Il est renoncé à la version anglaise des statuts.

*Deuxième résolution*

L'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société n'est pas remplacé par cette résolution mais seulement complété et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet:

- a) la manipulation de toutes sortes de marchandises au sens le plus large du terme, telle que: charger, décharger, transporter, stocker, peser, mesurer, échantillonner, etc;
- b) toutes opérations de surveillance, livraison, distribution, assemblage, conditionnement de tous biens;
- c) toutes opérations d'affrètement, de courtage et d'envoi en rapport avec le transport aérien, maritime, fluvial, ferroviaire et routier. Remplissant ici toutes les formalités de la douane;
- d) l'exécution de tous les transports de biens, de façon internationale et nationale, la prestation dans ces transports en qualité de commissionnaire, de courtier de transport et commissionnaire-expéditeur et de manière générale apporter un service et un support logistique au sens le plus large;
- e) la prestation en tant que sous-agent en matière d'assurances;
- f) agent et commissionnaire tant pour les entreprises industrielles et commerciales, et la consignation de toutes sortes de biens;
- g) la prestation en tant que fournisseur ou sub-contractant pour les entreprises industrielles et commerciales;
- h) l'exploitation de dépôts, ou autres aménagements comme entre autre silos pour stockage et conservation de toutes sortes de biens;
- i) l'achat, la vente, l'échange, le courtage, la location, la sous-location, le leasing ou le bail, la construction, l'exploitation, la distribution, la finance, les accords de leasing immobiliers ou accords de même nature, leasing immobilier, la gestion de biens immobiliers comme bâtiments industriels, bâtiments logistiques, dépôts, bureaux, bâtiments ou terrains résidentiels, aussi bien que la gestion de tous les biens mobiliers, comme équipements, machines, matériels ou moyens de transport et en général toutes les activités de nature industrielles, commerciales ou financières, immobilières et mobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social, y inclus la sous-traitance en général ainsi que l'exploitation de tous les droits de propriétés intellectuels industriels et commerciaux qui y sont liés;
- j) la fondation, co-fondation, la participation, la gestion, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, la permission d'engendrer des prêts quelqu'en soient la nature et la durée, de fournir caution, garantie, sécurités de toutes natures que ce soient ainsi que tout le support financier aux sociétés liées à elle où celles avec lesquelles il existe l'un ou l'autre lien de participation ou tiers; la société a le droit de participer directement ou indirectement dans toutes les entreprises analogues; elle peut fusionner avec une autre société ou se transformer en une nouvelle société avec un objet identique ou correspondant;
- k) l'acquisition, l'achat, exploitation ou vente de tous les octrois, marques et autres droits de propriétés intellectuels aussi bien que l'acquisition, l'achat, l'exploitation ou vente de licences;
- l) la consultance dans le domaine du management d'entreprises, tant sur le plan juridique, financier qu'opérationnel que dans le domaine de sa stratégie générale;
- m) la consultance au niveau de «Executive Search» du recrutement et de la sélection;
- n) l'exécution de toutes les activités liées aux liquidations, restructurations de sociétés;
- o) l'exercice de la fonction d'administrateur délégué, administrateur, président du conseil d'administration ou liquidateur dans les autres sociétés;
- p) l'achat, la vente, la location et aussi la gestion des tous biens immobiliers dans le sens le plus large du terme, ainsi que l'achat, la vente et la gestion des biens mobiliers qui sont liés au but principal;

Pour cela la société aura le droit d'exécuter toutes les activités commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter ou étendre la réalisation de celui là.

La société a droit en manière d'apport, contribution, participation, coopération ou fusion, d'avoir des intérêts dans toutes les affaires, sociétés et organisations qui ont un objet semblable ou qui sont capables directement ou indirectement de stimuler la réalisation ou le développement de l'objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a le droit d'hypothéquer tous ces biens immobiliers ainsi que tous ces autres biens, y inclus le fonds de commerce, de donner sa caution ou aval pour tous les emprunts, ouvertures de crédit, aussi bien pour elle même que pour tous les tiers, en condition qu'elle y ait elle même un intérêt.

La société peut exercer toutes ces activités mentionnées pour son propre compte ainsi que pour le compte d'un tiers. La société peut agir à son propre compte, en commission, comme intermédiaire, ou comme représentant. Elle peut exercer la fonction d'administrateur ou de liquidateur d'autres sociétés.

Tout ceci tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou en co-opération avec des tiers.»

*Troisième résolution*

La démission de Monsieur Benoît Frin de son poste d'administrateur est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B.



*Cinquième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Ferdinand Huts, entrepreneur, né le 18 juin 1950 à Anvers en Belgique, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers, Belgique, et

- Madame Carine Huts- van den Heuvel, avocat, née le 21 juin 1950 à Mechelen en Belgique, demeurant à Italiëlei 151, B-2000 Anvers, Belgique.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007

*Sixième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Koen van Baren, employé privé, né le 30 avril 1959 à Woerden, Pays Bas avec adresse professionnelle à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, né le 5 mars 1964 à Courtrai, Belgique avec adresse professionnelle à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007.

*Septième résolution*

Le pouvoir de signature des administrateurs est changé et en conséquence le dernier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie «A» et d'un administrateur de la catégorie «B».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Speecke, N. Bleumer, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, vol. 18CS, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(035187.3/230/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. INTERNATIONAL FINANCE GROUP S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.324.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°743 du 18 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035188.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**ANGLOGOLD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 90.190.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003*

- Le mandat des administrateurs suivants, Messieurs R. P. Edey, J. G. Best et M. J. M. Lagesse, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

- Le mandat de Commissaire de ERNST & YOUNG S.A. a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

M. J. M. Lagesse

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00100. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035053.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**LOUMA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. LOUMA SANDWICHES, S.à r.l.).**  
 Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 1A, rue de Roedgen.  
 R. C. Luxembourg B 89.847.

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société LOUMA SANDWICHES, S.à r.l., ayant son siège social à L-3782 Tétange, 24, rue du Parc, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002, publié au Mémorial C n° 1767 en date du 12 décembre 2002,

ici représentée par sa gérante unique Madame Malou Pierrette Goedert, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 1958, demeurant à L-3961 Ehlinge/Mess, 1A, rue de Roedgen,

2.- Madame Malou Goedert, préqualifiée, agissant en nom personnel,

3.- Monsieur Camille Useldinger, employé privé, né à Luxembourg, le 17 novembre 1948, demeurant à L-3782 Tétange, 24, rue du Parc, agissant en nom personnel,

4.- Monsieur Martial Sitz, indépendant, né à Luxembourg, le 9 mars 1959, demeurant à L-3961 Ehlinge, 1A, rue de Roedgen,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Madame Malou Goedert, préqualifiée. ....	123 parts sociales
2.- Monsieur Camille Useldinger, préqualifié. ....	1 part sociale
Total: cent vingt-quatre, .....	124 parts sociales

Par les présentes, Monsieur Camille Useldinger, prénommé, déclare céder et transporter une (1) part sociale qu'il détient dans la prédite société à Madame Martial Sitz, prénommé et cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent euros (EUR 100,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance.

La société à responsabilité limitée LOUMA SANDWICHES, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais reparti comme suit:

1.- Madame Malou Goedert, préqualifiée. ....	123 parts sociales
2.- Monsieur Martial Sitz, préqualifié. ....	1 part sociale
Total: cent vingt-quatre, .....	124 parts sociales

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant même les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à dont ils déclarent avoir connu l'ordre du jour au préalable et à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Suite à la cession de parts ci avant intervenue, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

L'assemblée générale décide expressément de renoncer à l'indication de ou des souscripteurs du capital social au présent article 5.

2.- L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en LOUMA SERVICES, S.à r.l.

3.- Suite à la résolution qui précède l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Le nom de la société est LOUMA SERVICES, S.à r.l.»

4.- L'assemblée générale décide de changer l'objet social.

5.- Suite à la résolution qui précède l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet:

la prestation de services administratifs et notamment la gérance d'immeubles,

Le commerce d'articles d'aquariophilie,

Le commerce de véhicules automoteurs et des accessoires y relatifs aux foires et aux marchés,

L'achat et la vente d'articles de maroquinerie, de produits alimentaires, d'articles de boulangerie, d'articles de confiserie, d'articles de librairie-papeterie, d'articles textile, d'articles de quincaillerie, d'articles pour fumeurs, d'articles de parfumerie et d'appareils électro-ménagers aux foires et aux marchés.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

6.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Ehlinge/Mess.

7.- Suite à la résolution qui précède la première phrase de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Ehlinge/Mess.» (...)

8.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social au L-3961 Ehlinge/Mess, 1A, rue de Roedgen,

9.- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de sa gérante unique: Madame Malou Marie Pierrette Goedert, préqualifiée, et lui accorde décharge pure et simple pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

10.- Est nommé gérant en remplacement de la gérante démissionnaire Monsieur Martial Sitz, préqualifié et cet acceptant.

11.- La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la signature individuelle de son gérant Monsieur Martial Sitz, ci-avant qualifié. Plus rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: M. P. Goedert, C. Useldinger, M. Sitz, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2003, vol. 877, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juin 2003.

R. Schuman.

(035011.3/237/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**LOUMA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LOUMA SANDWICHES, S.à r.l.).**

Siège social: L-3961 Ehlang/Mess, 1A, rue de Roedgen.  
R. C. Luxembourg B 89.847.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman.

(035013.3/237/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**INTERNATIONAL HARBOURS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.170.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour INTERNATIONAL HARBOURS DEVELOPMENT S.A.

Signature

(034939.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**PROP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.660.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 juin 2003*

*Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035223.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.142.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

*Pour MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATION HOLDING S.A.*

Signature

(034940.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**ESRI BELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

*Pour ESRI BELUX S.A.*

Signature

(034942.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**ELIOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman.  
R. C. Luxembourg B 55.997.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

(034950.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**OTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 75.538.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 4 juin 2003, du rapport du/des Gérant(s) de la société OTRA, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels se terminant au 31 mars 2003.

1) Décharge accordée au Gérant pour l'année se terminant au 31 mars 2003:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

2) Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

3) La perte qui s'élève à EUR 5.284,12 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OTRA, S.à r.l.*

MANACOR (Luxembourg) S.A. / MUTUA (Luxembourg) S.A.

*Gérant / Gérant*

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06245. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034996.3/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**DDC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 61.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

(034952.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**SUCASA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 83.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

(034953.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**AUFFORST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 76.107.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
*Administrateur*

(034955.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**MARWIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 60.590.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juin 2003, du rapport du Gérant de la société MARWIL LUXEMBOURG, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

- 1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 2002:  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 2) Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:  
KPMG AUDIT
- 3) Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 4) Election de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée illimitée
- 5) La perte qui s'élève à EUR 108,622 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
*Gérant*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034997.3/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**ASSFINAR S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 33.566.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07127, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

P. Slendzak

*Administrateur*

(034958.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**U.F.F., UNIS FISH & FOOD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 51.659.

—  
Le bilan au 28 février 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07122, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

P. Rochas

*Administrateur*

(034959.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2003.

---

**EUROINVEST (POLAND 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.930.

—  
Il résulte de la résolution écrite en date du 6 juin 2003 de EUROINVEST (GENERAL PARTNER) LIMITED, étant le seul associé de la société EUROINVEST (POLAND 1), S.à r.l., (ci-après «la Société») que la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour avis conforme

Signature

*Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06024. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034993.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**EUROINVEST (POLAND 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.931.

—  
Il résulte de la résolution écrite en date du 6 juin 2003 de EUROINVEST (GENERAL PARTNER) LIMITED, étant le seul associé de la société EUROINVEST (POLAND 2), S.à r.l., (ci-après «la Société») que la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour avis conforme

Signature

*Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06026. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034994.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**HALF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 53.585.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 juin 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société HALF S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 30 juin 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 30 juin 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. E. Macellari

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 30 juin 2002:

FISOGEST S.A.

2. Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. E. Macellari

Election de FISOGEST S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3. La perte qui s'élève à EUR 202.320,50 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*HALF S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06250. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034998.3/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**FAP INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 57.064.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00127 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

RUSSEL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Agent domiciliaire*

*Signature*

(035060.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**FAP INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 57.064.

Par décision de l'assemblée générale tenue le 16 juin 2003:

- Les comptes au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

- Les administrateurs et le Commissaire aux Comptes sont déchargés de toute responsabilité pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Les associés décident de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes accumulées.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Agent domiciliaire*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00124. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035061.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LTD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 73.864.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 juin 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LTD que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

SERJEANTS' INN NOMINEES LIMITED

LOVITING LIMITED

E.F. Hickey

D.T. Sutter

J.P. Everwijn

C.M. Koch

W. Kuzee

P. Van Denzen

Décharge accordée au Commissaire aux comptes pour l'année 2000:

KPMG

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 juin 2003:

W. Kuzee

P. Van Denzen

R.J. Schol

3) Election de KPMG en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 juin 2003.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la fin du mandat de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 juin 2003.

5) Le profit qui s'élève à £ 101.152.000,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LTD*

R.J. Schol / P. Van Denzen

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06252. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034999.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**AVM GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 68.691.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 23 mai 2003, du rapport du/des Gérant(s) de la société AVM GROUP, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 2002:

Robert-Jan Schol

Marco Dijkerman

Patrick van Denzen

2) Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:

Robert-Jan Schol

Marco Dijkerman

Patrick van Denzen

3) La perte qui s'élève à EUR 1.480.588,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AVM GROUP, S.à r.l.*

R.-J. Schol / P. van Denzen

*Gérants*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06259. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035009.3/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---



**AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 68.690.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 23 mai 2003, du rapport du/des Gérant(s) de la société AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 2002:

Robert-Jan Schol  
Marco Dijkerman  
Patrick Van Denzen

2) Election du nouveau Gérant pour une durée illimitée:

Robert-Jan Schol  
Marco Dijkerman  
Patrick Van Denzen

3) La perte qui s'élève à EUR 1.472.656,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AHMET VELI MENGER (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

R.-J. Schol / P. Van Denzen

*Gérants*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06261. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035010.3/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**CALETHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EUROGRAMME, S.à r.l.).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 82.181.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

*Signature.*

(035035.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY TECHNOLOGY VENTURES,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.204.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(035036.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**CAPITAL MULTI STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.385.

Le rapport annuel révisé au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(035038.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.025.

—  
Le rapport annuel révisé au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(035040.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**FOCUS CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.645.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(035041.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**SELAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4745 Pétange, 82, An den Jenken.  
R. C. Luxembourg B 79.769.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**KIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3383 Noertzange, 65, Cité Beaulieu.  
R. C. Luxembourg B 88.143.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(035034.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**FAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.642.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 juin 2003*

*Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 45-47, bd de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, au 31-33, bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FAN S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035226.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**ANGLOGOLD LUXEMBOURG SHELF ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 89.068.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

M.J.M. Lagesse  
*Administrateur*

(035058.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**ANGLOGOLD LUXEMBOURG SHELF ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 89.068.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003*

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été approuvés.
- Les administrateurs et le Commissaire sont déchargés de leur responsabilité pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
- La nomination de L. Robat en tant qu'administrateur le 18 mars 2003, remplaçant R.P. Edey démissionnaire, a été ratifiée.
- Le mandat des administrateurs suivants, Messieurs J.G. Best, M.J.M. Lagesse et Madame L. Robat, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.
- Le mandat de Commissaire de CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

M.J.M. Lagesse  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00103. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035056.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**MIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 81.458.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Signature  
*Gérant*

(035064.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**MIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 81.458.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2003:

- Les comptes au 31 mars 2003 ont été approuvés.
- Le Gérant est déchargé de toute responsabilité concernant son mandat pour l'exercice écoulé au 31 mars 2003.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Signature  
*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00110. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035067.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**GREC INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 64.458.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 28 mars 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GREC INVEST HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - Report à nouveau de la perte de . . . . . 331.500,- LUF
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1998;
- de renouveler les mandats des Administrateurs INTERMAN SERVICES LIMITED, TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, ayant leur siège social à Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, de l'Administrateur-Délégué LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et du Commissaire aux Comptes LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques. Leur mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035094.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**GIULIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.921.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Signature.

(035170.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**UNITRANS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 89.052.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Signature.

(035171.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**OBELIX INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 60.058.

*Décision prise par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mai 2003*Le siège social est transféré au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00901. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035185.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

**E.I.I.G. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 80.437.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Signature.

(035175.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**S.A. BULL N.V. - SUCCURSALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 6.328.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Signature.

(035177.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**HARPO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 57.696.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**NEW ART MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 73.971.

*Décision prise par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mai 2003*

Le siège social est transféré au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00896. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(035189.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**COMPAGNIE PIM, PARTICIPATIONS IMMOBILIERES ET MOBILIERES S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 55.804.

EXTRAIT

L'assemblée générale prend acte de la démission de l'administrateur Regina Pinto et lui accorde décharge pleine et entière.

Elle nomme en son remplacement Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06799. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(035494.3/304/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

35510

**ATLANTICO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 87.676.

—  
*Décision prise par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mai 2003*

Le siège social est transféré au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> mai 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, réf. LSO-AG00897. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035191.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**SCHNEIDER CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 70.302.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035195.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**EGIDE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 48.571.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035239.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**TRANSLAFONTAINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4961 Clémency, 2C, rue des Jardins.  
R. C. Luxembourg B 76.060.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(035240.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**LUXRULE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 93.226.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 23 avril 2003 que Monsieur Patrick Lecêtre a été nommé administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035489.3/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2003.

---

**AJD ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 80.672.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035241.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**ALBATROS SEAFOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 46.875.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF7132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Signature.

(035242.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**NEW ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 44.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035245.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**EUROPEAN MEDICAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 38.607.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(035247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2003.

---

**PERLMAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.897.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *1<sup>er</sup> août 2003* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

**MONTE CARLO INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 52.460.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 juillet 2003 à 16.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

I (03298/806/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KESERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.208.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 31 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2003 à la date de la présente Assemblée
6. Divers

I (03462/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COFIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (03553/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BEGONIA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.307.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 31 juillet 2003 à 10.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001



3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

I (03673/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FILAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.446.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> août 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03555/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INVESTA FOOD A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 44.489.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *30 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03626/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ELDOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 53.054.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *31 juillet 2003* à 11.00 heures, au siège social, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03711/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GRENADILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.514.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, le 31 juillet 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire

I (03737/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**DISA-DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.158.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held exceptionally on August 1, 2003 at 14.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (03672/795/14)

*The Board of Directors.*

**L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 juillet 2003 à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

- Modification de l'exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> août et se terminera le 31 juillet de chaque année, l'exercice en cours se terminant le 31 juillet 2003;
- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier lundi du mois d'août à 14.00 heures;
- Adaptation subséquente des articles 12 et 16 des statuts.

I (03732/322/15)

**LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 31 juillet 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03675/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 juillet 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03144/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUX VENTURE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03145/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.456.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 juillet 2003 à 10.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire de 2002.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
9. Divers.

II (03527/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 juillet 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 26 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03204/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUCIANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 juillet 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03239/795/14)

*Le Conseil d'Administration*

---

**INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.996.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03240/795/14)

*Le Conseil d'Administration*

---

**UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 30 juillet 2003 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03310/795/14)

*Le Conseil d'Administration*

---

**FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 18.848.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *30 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 mai 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03311/795/14)

*Le Conseil d'Administration*

---

**ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.287.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi *30 juillet 2003* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03497/755/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RACING BETTING SYSTEM HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.520.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *21 juillet 2003* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (03524/795/15)

*Le Liquidateur.*

---

**INTERNATIONAL RACING BETTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.516.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *21 juillet 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (03523/795/15)

*Le Liquidateur.*

---

**CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu exceptionnellement le 21 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (03525/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juillet 2003 à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (03526/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BEOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 21 juillet 2003 à 14.00 heures, à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Transfert du siège social.
9. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
10. Divers.

II (03529/000/24)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juillet 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (03528/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**GENERALPART, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.958.

Avis de convocation à la

**SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires de GENERALPART (la «Société») qui aura lieu devant notaire à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, le 28 juillet 2003 à 11.30 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 19 des statuts «Politique d'investissement» suite à la modification de la loi «Rau» par la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière d'impôts directs et indirects.

L'article 19 aura désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le Conseil d'Administration».

2. Divers.

Le profit des Statuts révisés peut être consulté au siège de la Société.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant le 28 juillet 2003 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2003, ayant eu le même ordre du jour, n'a pas atteint le quorum de présence requis, la seconde Assemblée pourra valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital présent ou représenté; en outre, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

II (03548/584/28)

*Conseil d'administration.*

**VALUGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 61.264.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juillet 2003 à 14.30 heures, au siège social, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
9. Divers.

II (03559/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARADISA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.366.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juillet 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (03560/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 22 juillet 2003 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

II (03566/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---